

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MANOUX et de SAUTORIS, maison jumelle; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIÈGE.

RUSSIE.

Petersbourg, le 7 janvier. — Le journal du sénat de ce jour, contient la formule suivante du serment que doivent prêter les avertis civils et militaires de Russie.

« Je soussigné, promets et jure à Dieu le Tout-Puissant et sur les saints évangiles, que j'obéirai de pleine volonté, comme il est de mon devoir, à l'empereur Nicolas Paulowitsch, mon empereur légitime et autocrate de toutes les Russies ainsi qu'à son successeur le grand-duc Alexandre Nicolajewitsch, je le servirai fidèlement et avec probité, je lui serai soumis en toute chose et verserai pour lui jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

Je défendrai tout ce qui appartient à sa puissance et à la souveraineté, aux droits et privilèges présents et à venir; je m'empresserai en toute occasion de contribuer autant qu'il est en moi au bien-être et au service de l'empire; je promets de dénoncer tous les projets nuisibles aux intérêts de S. M. qui parviendront à ma connaissance et d'en arrêter l'exécution; je garderai religieusement tous les secrets qui me seront confiés; j'exercerai consciencieusement l'emploi qui m'est confié d'après les réglemens qui existent actuellement ou d'après tout changement que les autorités établies par S. M. jugeront convenables d'introduire à l'avenir, l'intérêt personnel ni la parenté ne me porteront jamais à entreprendre quelque chose de contraire à mon devoir et à mon serment. Mais je me conduirai comme il convient à un loyal et fidèle sujet de S. M. afin que je puisse répondre en tout temps de ma conduite devant Dieu. Qu'ainsi Dieu soit en aide. Pour sceller mon présent serment, j'embrasse les paroles et la croix de mon Sauveur. Ainsi soit-il. »

ANGLETERRE.

Londres, le 21 janvier. — L'état des fonds s'est amélioré ce matin, mais les affaires sont limitées. La hausse est attribuée aux effets de la liquidation. Les consolidés au comptant sont de 114 p. 100 plus chers que les consolidés en compte. La cote de deux heures était de 80 3/8 au comptant et 80 1/4 3/8 pour février. Les billets de l'échiquier sont au pair. Il y a eu aussi une hausse dans les fonds de l'Amérique méridionale, mais on y a fait peu d'affaires. Bons colombiens, 58 1/4 1/2; bons mexicains 66 1/2; bons grecs 13, mais le prix n'en est que nominal.

ALLEMAGNE.

Cassel, le 17 janvier. — (Extrait d'une lettre particulière (1)). Nous venons d'obtenir quelques éclaircissements sur les divers événemens qui ont agité momentanément l'empire russe. Nous avons acquis la certitude que ce sont les affaires de la Grèce qui avaient occasionné le voyage d'Alexandre à Taganrok, et que le sacrifice généreux de Constantin en faveur de la tranquillité de l'Europe se trouve tout entier dans la question de la Grèce.

L'unanimité des vœux exprimés simultanément par tous les agens diplomatiques étrangers réunis à Saint-Petersbourg, avant et après la nouvelle de la mort d'Alexandre, a engagé l'impératrice-mère à faire les démarches nécessaires auprès de son fils Constantin, nonobstant la proclamation du sénat qui le nommait autocrate des Russies. Si cette princesse ne les a pas faites plutôt, il faut dire que les motifs qui y ont donné lieu n'existaient pas encore, et qu'ils n'ont existé que vingt jours plus tard.

Les diplomates étrangers n'ayant pas besoin d'attendre de nouvelles instructions de leurs cours respectives, et se trouvant suffisamment autorisés par la nature de celles dont ils étaient munis, et qui n'avaient d'autre but que la question de la Grèce, se sont opposés en masse à tout projet qui aurait pu amener des hostilités, et se sont offerts de coopérer de tous leurs moyens à la continuation de l'état de paix.

Bref, le congrès de Saint-Petersbourg est décidé à seconder toutes les mesures qui pourront faire consentir la Porte aux vues pacifiques d'Alexandre et aux desirs de l'opinion publique en faveur des Grecs. Ce congrès paraît également chargé de demander à la Russie une garantie contre toute augmentation de l'armée russe stationnée en Bessarabie.

Une indiscretion assez grave avait dévoilé le secret de communications qui avaient eu lieu dans les derniers temps entre Alexandre et Constantin. Cette découverte, faite par des agens anglais et autrichiens placés à Varsovie, avait fait connaître

(1) Cette lettre est extraite d'un journal ministériel de Paris.

que Constantin sollicitait et était sur le point d'obtenir la permission de se rendre à Taganrok, et de là à l'armée du Pruth. C'est au moment où Constantin croyait recevoir l'ordre de départ qu'il reçut la nouvelle de la mort de son frère.

Plus de deux mois avant cette catastrophe les cabinets étrangers avaient été effrayés des préparatifs de voyage du vice-roi de Pologne, et dans les instructions qu'ils avaient transmises à leurs ambassadeurs, au lieu de parler de craintes sur la probabilité d'un commencement d'hostilités, ils y faisaient ouvertement mention de celles que leur inspirait l'apparition prochaine du prince Constantin en Bessarabie. On prétend qu'un des ambassadeurs en question s'était efforcé de démontrer à ses collègues la différence de voir Alexandre, en qualité de voyageur à Taganrok, ou Constantin à cheval sur les bords du Pruth, puisque tous les antécédens faisaient voir que l'empereur Alexandre n'avait pas pris les précautions nécessaires pour prévenir la moindre vivacité à laquelle le grand-duc aurait pu s'abandonner lorsqu'il se serait trouvé une fois en face des armées ottomanes.

On peut conclure aisément de tout cela que l'impératrice mère, instruite de toutes ces dispositions des cabinets de l'Europe à l'égard de Constantin, a cédé facilement aux premières démarches faites par les ambassadeurs étrangers; qu'elle a dû mettre le plus grand empressement à négocier en ce sens avec Constantin, et à hâter l'avènement de Nicolas.

Quant à Constantin, sa persévérance dans sa première abdication, sa générosité envers son frère, et sa piété filiale, ont été certainement mises à un prix aussi noble que son sacrifice était grand, et ce prix ne peut être autre chose que l'affranchissement de la Grèce par le moyen de négociations diplomatiques.

Dans la position réciproque des puissances, on remarque surtout l'Autriche qui, ne pouvant rien gagner dans la lutte contre la Porte, y pourrait faire de grandes pertes. Elle a sauvé Constantinople, mais elle est descendue au dessous de la Prusse, tout en se compromettant envers la Porte, à laquelle elle avait promis, dans l'affaire des Grecs, gain de cause et sans conditions.

FRANCE.

Paris, le 23 janvier. — La bulle du pape, relative au jubilé universel, ne sera publiée officiellement que lorsqu'elle aura reçu l'approbation du gouvernement, suivant l'usage de l'église gallicane.

— Le roi de Bavière, dans une audience qu'il a accordée aux députés de la ville d'Anspach, leur a dit entre autres choses: « Pour faire des économies, j'ai été obligé de faire des réductions; beaucoup de dépenses ont été réduites à moitié. Sans doute que ces mesures ont déplu à beaucoup de personnes, mais je n'ai pu faire autrement. On se récrie, et cependant je n'ai fait que ce qui était juste. Bien d'autres changemens seraient encore nécessaires, mais l'humanité me retient. Quant aux employés sur lesquels ont pesé les réductions, ils auront de quoi exister. Déjà à la dernière assemblée des états on aurait dû adopter beaucoup de réductions, mais il a fallu respecter les volontés de mon père. A la prochaine session notre budget sera bien différent de ce qu'il était; et si les choses fussent restées sur l'ancien pied, nous aurions fait banqueroute.

— Les lettres de Naples annoncent que le roi des Deux-Siciles, pour se soustraire à la nécessité d'un nouvel emprunt, suit l'exemple du roi de Bavière relativement à la diminution des charges de l'état.

— La *Quotidienne* publie une lettre de Saint-Petersbourg sur les derniers troubles qui ont eu lieu. L'auteur de la lettre essaye de remonter aux causes de ces événemens. Alexandre, dit-il, dans ses magnanimes desseins n'avait pas assez prévu les conséquences naturelles du système d'éducation qu'il avait étendu à toute l'armée; dévoré du seul désir d'honorer l'espèce humaine en l'éclairant, il ne s'était pas assez occupé de comprimer les effets de cette trop grande extension des lumières parmi les officiers et les soldats, qui ont à la fin raisonné l'obéissance.

Peut-être faut-il attribuer à cet esprit d'une partie de l'armée l'événement de la place d'Isaac; les factieux désiraient plus une révolution que d'avoir Constantin pour empereur; ils la demandaient à grands cris, ils voulaient l'imposer au sénat, qu'on a été obligé de dissoudre; heureusement il s'est trouvé le plus grand nombre de régimens encore fidèles; nous espérons la même fidélité de toutes les autres armées russes; mais on ne se dissimule pas qu'il faudra les occuper; or, une guerre d'Orient semble inévitable; c'est un cri national et religieux; il fallait l'ascendant d'Alexandre pour le comprimer.

— Par le navire *le Ternaux*, arrivé au Havre, on a des nouvelles de Buenos-Ayres, jusqu'au 12 novembre dernier. A cette époque, la république avait déclaré, par un acte solennel, que la Banda oriental faisait partie de ses états, et avait annulé tous les actes contraires émanés de l'empereur du Brésil. On considérait cette déclaration comme le signal de la guerre; déjà l'escadre brésilienne stationnée dans la rivière de Plata, avait cessé de respecter le pavillon de la république; aucun des bateaux du pays n'osait plus même s'aventurer jusqu'en grande rade de Buenos Ayres, en sorte que les navires éprouvaient de très grandes difficultés pour effectuer leur chargement.

Cours de la bourse du 23 janvier. — Rentes 5 p. 0/0. Jouiss. du 22 sept. 1825, 98 fr. 95 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 0/0; jouiss. du 22 déc., 68 fr. 05 — Act. de la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 49 00. — Emprunt d'Haïti, 800 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent A 3 heures 00 fr. 00 c

PAYS-BAS.

2^e CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

La Haye, le 23 janvier — Comme il n'y avait que 48 membres présents, et qu'aux termes de la loi fondamentale il en faut au moins 56, le président a annoncé à deux heures, que la séance qui devait avoir lieu aujourd'hui 23, était ajournée à demain.

L'ordre du jour était, comme on sait, la discussion du projet de loi relatif à la prolongation, pendant 5 ans, de l'impôt sur les bêtes à cornes.

Leyden, le 22 janvier. — D'après une lettre de Batavia, en date du 3 septembre, et de l'authenticité de laquelle nous osons répondre (dit notre gazette), l'état des choses y a pris dans les derniers jours du mois d'août, une tournure beaucoup plus avantageuse; les insurgés ont été jusqu'à deux différentes reprises, repoussés avec grande perte, ce qui a beaucoup abattu leur courage et diminué considérablement la crainte pour des suites désastreuses à Batavia. Les Javanais insoumis commencent à revenir de leur égarement. Je pense, dit en terminant le correspondant, que la crise est passée; et bien qu'il puisse s'écouler encore quelque temps avant que la tranquillité ne soit tout-à-fait rétablie, je crois que nous sommes pour ainsi dire maîtres de l'insurrection. Quel que soit l'empressement, dit le journaliste, avec lequel on aimerait d'accueillir d'emblée cette nouvelle tranquillité, on continue d'attendre avec la plus vive impatience une confirmation ultérieure; en ce que les dernières nouvelles défavorables reçues par la voie d'Angleterre, sont du 15 septembre dernier, et partant, de date postérieure.

LIEGE, LE 26 JANVIER.

Le 25 de ce mois on a retiré de la rivière, près de la fabrique de M. Dehase, le corps de la nommée Marie Adam, épouse Cluson, âgé de 96 ans, ci-devant colporteuse, domiciliée rue Puits-en-Sock. Cette femme couchait avec sa fille dans une chambre donnant sur l'eau, d'où elle s'est jetée dans la rivière pendant la nuit précédente. Elle était atteinte d'aliénation mentale depuis quelque temps.

— On assure que le prince Frédéric a donné l'ordre d'envoyer deux cadets d'artillerie au pensionnat dirigé par M. de Séprés à Anvers, pour y être instruits dans les mathématiques par la méthode de l'enseignement universel.

(Journal de Bruxelles.)

ÉCOLE INDUSTRIELLE OU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS.

Jamais peut-être dans aucun temps l'industrie n'a obtenu les honneurs qu'on lui accorde aujourd'hui dans le monde entier. La richesse qui est sa récompense la plus naturelle lui a toujours été donnée pour prix, tantôt par les gouvernements et plus souvent par les peuples qui, de tous temps, ont été les plus grands rémunérateurs; mais jamais on n'avait jusqu'ici attaché à cette profession, qui en comprend tant d'autres et qui finira par les embrasser toutes; jamais, dis-je, on n'avait attaché à l'industrie cette estime morale et ces respects longtemps réservés aux classes oisives.

De tous les mots consacrés à exprimer quelqu'un des grands modes d'activité de l'espèce humaine, celui d'industrie est peut-être le seul qui, malgré l'abus qu'on en a fait, comme de tous les autres, ait conservé aux yeux de tous un caractère de dignité qui n'excite aucune haine, aucune passion contraire. Partout le pouvoir appelle l'industrie, parce qu'elle flatte ses appétits et favorise son luxe; partout les peuples la reçoivent avec joie, la cultivent et l'élevent le plus haut qu'ils peuvent, parce qu'elle les rend indépendans et forts. Le voluptueux oisif sourit à l'aspect de cette activité qui doit doubler ses jouissances, et le sage le plus détaché des sensualités applaudit aux progrès toujours croissans de l'industrie parcequ'il sait qu'elle marche appuyée sur le travail et l'étude, qui éclairent les esprits, épurent et adoucissent les mœurs et finiront par régulariser la conduite du monde entier.

Liberté, religion, indépendance, civilisation, morale, lumières, patriotisme, philanthropie, sont autant de mots qui devraient être sacrés pour tous les hommes et qu'il sullit pourtant de prononcer pour réveiller des haines et les passions les plus violentes; l'industrie seule a pu jusqu'à ce jour rester constamment un objet de vénération pour tous malgré le zèle parfois ridicule de quelques enthousiastes maladroits, et malgré les railleries de quelques hommes pour qui tout est un sujet de plaisanterie. Pour l'industrie il n'y a ni ultras, ni ministériels; quand on réclame pour elle, tous les hommes se montrent libéraux. En quel temps fut-il jamais plus facile de la développer et de la faire fleurir? Ajoutons: en quel pays est-on

mieux secondé par la nature, par le génie de la nation, même par les vues du gouvernement pour renverser les obstacles qui s'opposent à ses progrès, et réunir tous les moyens de succès?

L'un des plus puissans moteurs de l'industrie est assurément une bonne école de sciences appliquées aux arts. A cet égard l'expérience ne permet plus l'expression d'un simple vœu. Aussi voyez comme, dans l'Europe entière, peuples et gouvernemens, constitutionnels ou absolutistes mêmes, voyez, dis-je, comme chacun s'empresse de créer pour soi ces précieux moyens de découvertes industrielles où l'ouvrier de toutes les classes va apprendre à connaître, et à raisonner son métier par suite à faciliter, perfectionner et aimer son travail. On nous il a suffi d'en parler pour voir s'ouvrir spontanément des souscriptions destinées à créer un conservatoire de ce genre dans notre ville de Liège. Pourquoi donc ne le verrions-nous pas bientôt se former? Déjà un jeune professeur instruit montrait le plus beau des exemples en ouvrant un cours gratuit de géométrie appliquée; il ne lui manque qu'un local. Du reste il ne veut aucune rétribution personnelle; nous avons une école de dessin linéaire toute organisée; réunissons et mettons en rapport ces élémens constitutifs d'une école destinée à la classe ouvrière.

Il faut d'autres professeurs encore, sans doute; mais des listes circulent qui vont bientôt se couvrir des noms de souscripteurs généreux et plein de zèle; parmi les ouvriers, tous désireux d'apprendre, il en est même qui paieront volontiers une légère rétribution pour subvenir aux premiers frais; en supposant que nos magistrats municipaux ne pussent pas y concourir directement, on serait certain du moins de ne rencontrer de leur côté qu'aide et bienveillance (1); tout, en un mot, concourt à faire croire qu'il n'y a qu'à le vouloir et s'entendre pour créer bientôt avant qu'il soit peu, une école de sciences appliquées aux arts plus florissantes.

Occupons-nous en donc par tous les moyens qui sont en notre pouvoir. Un de nos abonnés, dont le zèle pour toutes les institutions d'utilité publique égale la science et les lumières, nous a adressé récemment, sur l'organisation de cette école, des réflexions dont nous croyons que la publication peut être aussi utile qu'opportune en ce moment. Nous allons les communiquer à nos lecteurs:

L'enseignement doit être dirigé de manière à répondre aux besoins de la classe ouvrière.

Pour cela, il faut d'abord en élargir tous les objets qui n'ont pas un rapport direct avec ces besoins. Par cette raison, les seuls objets de l'enseignement me semblent devoir être l'algèbre et la géométrie, la mécanique, la chimie, l'histoire naturelle, le dessin, la géographie et l'histoire.

Je ne comprends pas l'arithmétique, parce qu'on l'enseigne dans les écoles primaires, et que je suppose tous les ouvriers instruits de ce qu'ils apprennent dans ces premières écoles ouvertes à tout le monde (2).

Mais en supposant qu'ils sachent lire, écrire et compter, et ne font pas oublier ce qu'ils savent; qu'étrangers à toute notion de géographie, d'histoire, et souvent même, ce qui est plus fâcheux, à toute idée bien claire de morale, leurs facultés intellectuelles sont dans un état d'inculte qui ne leur permet pas d'abord de produire vite ni beaucoup; qu'ailleurs, obligés de se livrer à un travail journalier pour pourvoir à la subsistance et à celle de leur famille, ils ne peuvent consacrer beaucoup de temps à leur instruction.

Il faut donc, pour que l'enseignement soit à leur portée, qu'il soit très simple et bien analytique.

Il faut en outre qu'il ne dépasse pas le but et pour cela qu'il soit à la fois mental et pratique. Ainsi, par exemple, comme il ne s'agit point de faire de tous les ouvriers des savans ni des fabricans en grand, ni même des inspecteurs ou des directeurs d'immenses ateliers (3), on se bornera aux élémens de l'algèbre ou de la géométrie, dont la connaissance est indispensable pour se former une idée exacte des premières lois de la mécanique, et pour pouvoir tracer avec justesse les dessins dont les ouvriers ont besoin dans l'exercice de leurs professions.

L'enseignement de ces deux branches offre aussi le grand avantage de former et de fortifier l'esprit en l'habituant à une foule de combinaisons. La méthode de Pestalozzi, déjà suivie dans les écoles hollandaises, organisées d'après les principes de M. Priens, me paraît devoir être adoptée, et, de cette manière, le nouvel enseignement serait en rapport direct avec les écoles primaires.

L'enseignement de la mécanique aurait pour but principal de mettre l'élève en état de comprendre la composition des machines dont il fait usage, de savoir apprécier les forces de celles qui sont nouvellement inventées, de pouvoir en inventer d'autres dans des cas extraordinaires. Il faut donc analyser un grand nombre de machines; faire faire aux élèves, sous les yeux du professeur, de nouvelles combinaisons mécaniques, etc.

La chimie serait enseignée dans le même but pratique, et les élèves qui ont spécialement besoin seraient seuls obligés d'en suivre les leçons.

Dans l'enseignement de l'histoire naturelle, il faudrait se borner à faire connaître les objets dont ils se servent pour leurs métiers.

Dans celui de la géographie, tout ce qui regarde la politique, etc., serait traité d'une manière accessoire. On ferait connaître surtout aux élèves les produits naturels et industriels des différens pays, les fabriques et les procédés, les différens utensiles, les machines, etc.

Il en serait de même de l'histoire, qui ne doit être que celle de l'industrie et des causes qui ont fait avancer ou reculer sa prospérité.

Il existe peu de livres sur ces parties considérées sous le point de vue qui nous occupe, les savans ayant rarement songé à travailler pour les classes inférieures de la société. On aurait surtout égard à ce qui concerne notre royaume, et on s'attacherait à en faire connaître les richesses et la manière de les exploiter.

Le dessin est une partie essentielle de l'instruction industrielle, et

(1) Nous donnerons dans un de nos prochains numéros, un aperçu des vues saines et élevées qui paraissent devoir servir de base pour l'organisation de nouvelles écoles moyennes.

(2) Cette idée qui est juste et qui sera applicable quand il s'agira de l'organisation définitive de l'école, ne devrait pas cependant pas, ce nous semble, rendre dès le principe les cours inabordable à tous ceux qui n'ont point le calcul.

(3) L'enseignement qui a lieu dans les nouvelles écoles des mines et des sciences forestières créées à l'université de Liège, paraît plus particulièrement répondre à ce besoin d'un ordre plus élevé, mais beaucoup moins général.

(Notes du rédacteur.)

enseignement aurait par conséquent le plus d'étendue. On n'aurait pas seulement égard à l'utilité, mais on s'attacherait à former le goût du beau et de l'élégance. On y ajouterait l'art de modeler.

L'enseignement durerait deux ans au moins.

On enseignerait la première année l'algèbre et la géométrie; et la seconde, la mécanique, la chimie, l'histoire, la géographie, l'histoire naturelle (1).

Le dessin se continuerait pendant tout le cours, dont l'étendue pourra être prolongée au delà du terme que je viens d'indiquer.

Le nombre de professeurs serait réglé plus tard. Le même maître pourrait être chargé de l'histoire naturelle et de la chimie, un autre de l'histoire et de la géographie, un troisième de l'algèbre et de la géométrie et de l'arithmétique au besoin; il pourrait aussi se charger de la mécanique.

Un directeur serait chargé de la surveillance des maîtres et des élèves, et de la marche de l'enseignement. Il serait en correspondance avec la commission qui serait nommée par les souscripteurs.

Celle-ci recevrait ses rapports, nommerait les maîtres, s'occuperait de l'admission des élèves (2) et ferait les changements nécessaires au règlement. Elle veillerait aux besoins de l'enseignement, et serait chargée de l'administration des fonds dont elle rendrait compte tous les ans aux souscripteurs.

La commission ne pourrait faire aucun changement au règlement sans l'approbation des souscripteurs. On n'admettrait que les jeunes gens et les ouvriers munis des connaissances préalables, et de certificats de bonne conduite.

L'instruction serait gratuite pour les indigens, ceux qui ont de la fortune payeraient une légère rétribution.

On examinerait les élèves tous les trois mois. Ces examens auraient lieu en présence de la commission assemblée à cet effet. Il y aurait en outre un examen public à la fin de l'année, suivi d'une exposition des travaux des élèves, et d'une distribution de prix, à laquelle tous les souscripteurs seraient spécialement invités.

Il serait extrêmement utile qu'une société pour le perfectionnement de l'industrie se formât dans le sein même des souscripteurs (3) et que les membres de cette société publiassent leurs inventions et fissent connaître toutes les découvertes qui se font tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il existe à Paris un bulletin des sciences technologiques qu'on pourrait consulter utilement.

Je terminerai ces réflexions en disant que la formation des écoles moyennes, dont le but est de donner plus d'étendue à l'enseignement primaire ne rend pas inutile la création de l'établissement que je propose; au contraire ces écoles contribueront puissamment à faciliter les travaux de la nôtre.

Van Hledot et M. Duringer.

(1) Cette distribution pourrait être changée.

(2) Cela pourrait être confié au directeur.

(3) C'est ce qui a spécialement contribué au succès de l'école polytechnique ouverte aux ouvriers à Wurtzbourg en Franconie. L'industrie manufacturière était presque nulle dans cette ville avant la création de cette école, en comparaison de ce qu'elle devenue depuis.

(Notes du rédacteur.)

COMMERCE.

La chambre du commerce et des fabriques de Rotterdam a porté à la connaissance du public que, par arrêté royal du 6 janvier 1826, n. 51, les consuls des Pays-Bas, dans les nouveaux états de l'Amérique, pour ce qui regarde les droits de consulat, seront traités sur le même pied que ceux des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, et que, par conséquent, le règlement consulaire du 22 janvier 1814, le tarif des droits de consulat du 2 juin 1816, ainsi que les ampliations qui y appartiennent, doivent servir de guide auxdits consuls.

BOURSE D'ANVERS, du 25 janvier. — EFFETS PUBLICS. — Ils restent dans la même situation et avec peu d'affaires.

CHANGES. — L'Amsterdam et le Londres n'ont pas éprouvé de demande; le Paris court a été offert à 47 7/16, il ne s'est rien traité en papier à terme; le Francfort court est resté sans affaires, le papier à six semaines s'est fait à 35 1/16, le papier à trois mois a été offert à 35 1/2; le Hambourg a été délaissé.

MARCHANDISES. — Il s'est traité 190 caisses thé Hysan, dont le prix est inconnu.

Environ 200 caisses sucré Havane blond ont été vendues en divers lots de fl. 22 3/4 à fl. 24 en entrepôt; 150 caisses dito Jago blanc, et environ 250 caisses Bahia blond et blanc dont les prix sont inconnus.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 2 janvier. — Dette active, 55 1/2 3/8. Différée, 15 1/16 r. Bill. de chance, 20 1/4 3/4 7/16. Synd. d'amort., 97 97 1/2 1/4. Rentes remb., 88 1/2 89 88 3/4. Lots dito, oo. Act. de la soc. de comm., 89 90 89 1/4.

THEATRE DE LIEGE.

Vendredi 27 janvier, n. 6 du 4^{me} mois de l'abonnement, le *Rosignol*, grand opéra en un acte. On commencera à 5 heures et demie très-précises par le *Festin de Pierre*, comédie.

Dimanche la première représentation de la *Maitresse au Logis*, vaudeville nouveau de Scribe. — Lundi, abonnement suspendu, la reprise des *folies Amoureuses*, opéra de Rossini; et la première représentation de *lord Davenant*, drame du premier Théâtre Français. — Très-incassamment *Robin des Bois*.

TEMPÉRATURE DU 26 JANVIER.

A 9 h. du mat., 2 1/2 au-dessous 0; à 4 h. ap.-midi, 2 d. au-dessus.

ETAT CIVIL DE LIEGE. — Du 24 au 25 janvier.

Naissances: 3 garçons, 2 filles.

Décès: 1 garçon, 1 fille, 3 hommes, 6 femmes, savoir:

Noël Maréchal, âgé de 67 ans, menuisier, rue Souverain-Pont, veuf d'Anne Bixhe.

Pierre Thonon, âgé de 49 ans, armurier, Quai d'Avroy, époux d'Anne Thonon.

Michel Bredenbach, âgé de 27 ans, fusilier à la 11^e division en garnison en cette ville, célibataire.

Marie-Jeanne Bodson, âgée de 74 ans, sans prof., rue du Verd-Bois, veuve de Joseph Fraikin.

Marie-Magdelaine Jeanlenot, âgée de 73 ans, sans prof., rue des Célestines, veuve de Toussaint Saroba.

Barbe Duchateau, âgée de 60 ans, couturière, rue au Potay.

Mario Adam, âgée de 96 ans, revendeuse, rue Pont St. Nicolas, épouse de Jean Clousson.

Anne-Catherine Thelen, âgée de 84 ans, fileuse, rue entre Deux Ponts, épouse de Thomas Collette.

Marie-Catherine Ponsart, âgée de 79 ans 8 mois, sans prof., rue de l'Agneau, veuve de Jean-François-Antoine Willeaume.

Mariages 8, Savoir; Entre

Pierre Pille, journalier, rue du Mery, et Marie Clémence Bawin, domestique, rue devant les Carmes.

Gerard-Joseph Kinet, journalier, rue Hors-Château, et Marie-Jeanne Ponsin, journalière, au même domicile.

Louis Dechesne, ouv. armurier, faub. St. Léonard, et Marguerite De-theux, journalière, rue Petite Bèche.

Henri Joseph Ferrier, cordonnier, rue du Mery, et Anne Marie Warin, sans prof. faub. Vivegnis.

Jean-Henri-Joseph Jamolet, cordonnier, faub. d'Amerceur, veuf en 2^{me} de Marie-Thérèse Genin, et Marguerite Guilmet, revendeuse, au même domicile.

Philippe Scronx, ouv. peintre en bâtiment, rue des Tanneurs, et Martine Lallemand, domestique, rue pied du pont des Arches.

Gerard Bernard, tisserand, faub. St. Gilles, et Anne-Marguerite Rousseau, sans prof., au même domicile.

Jean Joseph Ledent, bouilleur, rue du Calvaire, et Catherine Bury, journalière, même rue.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La place de maître-d'étude-surveillant est vacante au collège de Verviers. Les appointemens attachés à cette place sont de 378 florins. Les personnes qui croiront avoir les qualités requises sont priées de s'adresser au principal. Le surveillant ne paie que 94 fl. 50 cents pour sa table.

On demande un *Compositeur typographe*. S'adresser au bureau de cette feuille.

TART, derrière l'hôtel-de-ville, recevra ce matin des huîtres anglaises très-fraîches.

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, à la *Balance d'or*, reçoit les jeudi et vendredi de chaque semaine, cabillaux, rivets, élibottes, raies, flottes, etc.

J. F. PERET, rue Ste.-Ursule, à la *Balance*, vient de recevoir des soles, éperlans, élibottes.

J. F. PERET, fils, rue Ste. Ursule, à la *Balance*, vient de recevoir des huîtres anglaises très-fraîches.

Dépôt considérables d'excellentes toiles fines, chez B. BEYNE, fils, négociant, à la *Main d'or*, rue du Pont-d'Île, aux prix de 29, 32, 35, 38, 41, florins des Pays-bas, et ainsi progressivement jusqu'à 141 florins des Pays-bas la pièce, aunnage suffisant pour douze chemises.

(784) En vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, le trente décembre 1825, enregistré le 4 janvier suivant, les enfans de feu madame Marie-Catherine Gengen, veuve de Jean Pierre-Joseph Lassence, en son vivant négociante, à Liège; feront vendre aux enchères, le six février 1826, à 9 heures du matin, par le ministère de M. DUSART, notaire, à ce commis et pardevant M. le juge-de-peace des quartiers du Sud et de l'Ouest réunis de la ville de Liège, en son bureau rue Plattes-Pierres, n° 693, les biens dont la désignation suit:

1^{er} Lot. Une maison de commerce, située à Liège, rue sous la Petite-Tour, au coin du Marché, n° 61, où demeurerait la défunte.

2^e Lot. Une autre maison de commerce, située audit Liège, derrière l'Hôtel-de-Ville, n° 89.

3^e Lot. Une maison qui en formait ci-devant deux, située en la même ville, rue sur les Aïrs, n. 524, occupée par le Sr. Jean-Laurent Praillet.

4^e Lot. Deux inscriptions sur la ville de Liège dont les capitaux s'élèvent ensemble à 1034 florins 77 cents.

S'adresser pour connaître les conditions au bureau de ladite justice de paix, ou à Me AERTS, avoué, à Liège, ou audit notaire DUSART, dépositaire du titre des propriétés.

123^e LOTERIE ROYALE DES PAYS-BAS.

Tirage de la sixième Classe.

Première semaine.

1^{re} Liste. Prix de 1,000 fl., n° 8902, 14531, 33596.

2^e " " " 1,000 " " 29271, 21752.

3^e " " " 1,000 " " 31128, 158.

4^e " " " 1,000 " " 22,889.

5^e " " " 1,000 " " 2154.

6^e " " " 1,000 " " 4581.

7^e " " " 20,000 " " 32412.

8^e " " " 1,000 " " 4127.

9^e " " " 1,000 " " 29,879, 16958.

10^e " " " 1,000 " " 33570.

11^e " " " 1,000 " " 25693.

12^e " " " 80,000 " " 10599.

" Prime de 2000 n° 10153 dernier numéro de la première semaine.

Le collecteur qualifié, D. MATHIAS.

Les listes de la première semaine étant arrivées, les personnes qui ont des billets en location dont les numéros ne sont pas sortis et qui veulent les conserver pour la deuxième semaine, doivent les renouveler de suite. Le prix est fixé pour un lot entier à florins P.-B. 22.

Pendant tout le tirage de la sixième classe les dernières listes de chaque semaine arriveront à Liège le mercredi.

L'on peut encore avoir au bureau du collecteur susdit, rue du Pont, des billets en achat et en location.

Liège, le 24 janvier 1826.

MATHIAS.

Poissons de mer très frais, canards sauvages et sarcelles, anchois nouveaux à 47 cents le tonneau, au *Morlane*, rue du Stockis.

(779)

Vente de vin en pièce.

Qui aura lieu sous la direction de P. H. J. Duvivier, entrepreneur de vente à l'octroi de la ville de Liège, le samedi 4 février 1826, vers les trois heures de relevée consistant en 14 pièces de vin de Bar, une pièce vin de Bordeaux, 2 feuilles vin de Bourgogne et une aîme vin muscat.

Plus 4 à 500 bouteilles vin Pomard 1819, 1^{re} qualité; 200 bouteilles liqueurs, cuirasseau, anisette de Hollande, absynthe suisse, persicot et citronnelle.

(772) Maison de commerce, sise rue Gerarderie, à Liège, n. 619, ci-devant occupée par feu la dame Boudart, à louer présentement. S'adresser au n. 772, vis-à-vis, même rue. Toutes ses liqueurs sont à vendre au prix coûtant, finissant tout commerce.

(613) A louer pour en jouir de suite ou pour le prochain printemps, le petit château du Maret, commune d'Ayeneux, près de Soumagne, à la chaussée de Liège sur Herve, très bien distribué pour un père de famille ou maître de pension, jardin, pourprisé et broussailles, avec bénéfice d'engrais et corvées, le tout à bon marché. S'adresser au notaire DEBEVE, ancien avocat, rue Sœurs de Hasque, n. 281, à Liège.

A vendre 6 actions composant un 16^e au total dans la houillère de l'Espérance, à Seraing, dont l'exploitation est en pleine activité. S'adresser au notaire PARMENTIER.

Une maison avec un vignoble à louer pour un long bail, situés à St-Léonard, près de Huy, paroisse St-Remy; joignant au sud à M. Deveaux et au nord à Joris, tenu par M. Lamalle, qui a fini son bail.

S'adresser pour les conditions à M. Fossoul, rue Féronstrée, n. 701, à Liège.

A louer pour mars prochain 1826 une petite ferme gisant sur Houteux, commune d'Ayeneux, occupée présentement par Nicolas Cuvelier, avec bâtiment de fermier, contenant 3 pièces par terre, un lavoir, cave, un fournil avec son four, séparé de la maison, étable à cochons, écuries doubles pour chevaux et vaches, puits, chambres, greniers, etc., et six et trois quarts bonniers P.-B. de prairies closes de haie vive, en dix pièces contiguës à la ferme.

S'adresser pour connaître les conditions à M. le notaire DEBIEGE, à Fléron, ou à Mr. Laurent A.-J. RODBERG, à Liège, propriétaire.

Le trésorier de la société de bienfaisance pour la colonie de Wortel, à Liège, trouvant qu'il y a beaucoup de souscripteurs qui n'ont pas payé le montant de leur souscription pour l'année 1825, les invite à le faire le plutôt possible à sa caisse, Place-Verte, n. 780; il est d'autant plus urgent que les souscriptions rentrent, que l'époque est arrivée où il doit envoyer son compte à la commission permanente à Bruxelles, qui ne manquerait pas de remarquer les retardataires qui, soit par oubli ou par indifférence, auraient négligé de concourir au succès d'une institution si bienfaisante et si utile dans son but, et si propre à seconder les vues de Sa Majesté pour faire cesser la mendicité; cet établissement fournit aux malheureux un asyle et les secours propres à améliorer leur sort par le travail et l'industrie.

(781)

Vente de livres.

Très belle collection de livres de tout genre, parmi lesquels une encyclopédie méthodique, édition de Panekouke, 150 vol.; divers recueils d'arrêts de Sirey, Denevers; Questions et répertoire de Merlin, etc., dont la vente aura lieu mardi et mercredi, 31 janvier et 1^{er} février 1826, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire KEPPENNE, rue St. Hubert, n. 591, à Liège, où le catalogue se distribue de même que chez Loxhay, libraire, au prix de six cents.

Filature de Coton.

J.-Nicolas SARTON, rue Puits-en-Sock, Outre-Meuse, à l'Etoile d'or, n. 931.

Donne avis au public qu'il est très-bien assorti en coton filé de tous genres, pour tissus, tricots et chandelles, de même que pour lampes de Davis à l'usage des honnêtes.

Le tout à des prix très-moderés.

La maison sise à Liège, rue St-Hubert ou au commencement de celle Mont-St-Martin, n. 604, sera définitivement vendue aux enchères par le ministère et en l'étude du notaire PAQUE, le mercredi 25 de ce mois, à trois heures de relevée. On peut voir les conditions chez M. Williquet, avocat, rue mont St-Martin.

Beau cheval de race propre à la selle et au cabriolet; âgé de six ans, à vendre à l'hôtel du canal de Louvain, rue derrière le Palais, à Liège.

A vendre de gré-à-gré, avec toute facilité pour le paiement du prix, une maison n. 309, située à Liège, à l'entrée de la rue Souverain-Pont, du côté de la Grande Place.

S'adresser au notaire BOULANGER qui est dépositaire des titres.

Vendredi 27 de ce mois, à deux heures de relevée, le notaire PAQUE vendra aux enchères publiques à la maison occupée par les enfants Wery, rue Pierreuse, n. 274, à Liège tous les meubles provenant de la succession de leur mère, consistant en quatre chevaux, et un cheval, foin et paille, et pommes-de-terre, tous outils de labour, et ustensiles de ménage, tables, chaises, garde-robe, commode, horloges, miroirs, bois de lit, literie, etc. Argent comptant.

A louer une très jolie maison avec jardins, dans la commune de Sclessin.

S'adresser à M. de Sauvage, rue Hors-Château, n. 130.

BABLAH ou TANIN ORIENTAL.

Monsieur le comte Chaptal, dans sa chimie appliquée aux arts, sentant l'insuffisance de l'engallage par la galle, a fait un appel au zèle de ceux qui font l'état de teinturier.

Cet appel a été entendu jusque dans l'Inde. Un français a profité de son long séjour au Bengale pour apprendre comment les Indiens ont sur nous une si grande supériorité pour la fixité de la durée des couleurs, il a découvert que c'est au Bablah qu'ils doivent cet avantage.

Les Indiens se servent du Bablah, d'abord pour faire les nanquins, par la seule décoction; puis comme mordant au lieu de la galle, dont ils ne connaissent point l'usage; et enfin comme tanin pour la préparation de leurs maroquins et autres peaux fines à l'aide de sulfate de fer.

Quand on a procédé, en France, pour connaître les vertus du Bablah, on l'a toujours mis en regard avec la meilleure galle d'Alep, et employé à dose et cuite égales. Il s'est trouvé par ces expériences faites, que comme mordant, le Bablah a sur la noix du Levant une supériorité de 25 % pour toutes les couleurs végétales.

Monsieur de Chrevrenil, premier chimiste aux Gobelins, a fort bien observé que ce qui prouvait cette supériorité, était que le bablah, dans les nuances les plus faibles, répand une teinte unie sur toutes les étoffes qui lui sont soumises tandis que la galle, dans les nuances du même degré, ne fournit qu'un jaspé qui oblige souvent l'artiste de réengaller.

Dans la teinture en noir, seulement (et alors avec l'aide de sulfate de fer) la galle, à égalité de dose, l'emporte sur le bablah, du moins dans les cotons. Mais l'on a observé qu'à quantités à-peu-près doubles et avec une coction plus prolongée, on obtient avec le bablah un noir incomparablement plus beau qu'avec la galle. L'étoffe y reçoit par la grande machine gineuse que contient la première de ces substances, un moelleux que l'autre lui refuse à cause de son âpreté naturelle. Ce moelleux, se transmet à toutes les couleurs auxquelles on emploie le bablah comme mordant; il est inutile de remarquer que les procédés, dans l'usage de ces deux substances, sont absolument les mêmes, ou pour le dire en deux mots, la même on engallait, il faudra bablaher.

Cet article est en vente chez M. Hubau jeune et compagnie, commissionnaire, à Hodimont-lez-Verviers, au prix de 1 fr. 41 cents la livre des P. B.

A VENDRE SUR SAISIE.

1^o. Une maison avec écurie, un rang de porcs avec un puits, lailler au dessus, une grange, un fournil avec four, le tout bâti en pierres et couvert en pailles, à l'exception du fournil qui est bâti en terre et bois.

2^o. Une autre grange ou remise, bâtie en pierres et couverte en pailles de la contenance d'environ vingt pieds carrés habités par la mère de la partie saisie, née Marie-Marguerite Morbier.

3^o. Une pièce de terre, partie jardin, partie pré et partie labourable.

Tous les immeubles ci-dessus ne forment qu'un ensemble de la contenance d'environ quatre-vingt perches et sont situés au lieu dit bois Saint Hubert.

4^o. Une pièce de terre labourable, située au lieu dit Herion, contenant, environ, quarante perches.

Et 5^o. Une autre pièce de terre, nommée prairie de l'ars, située au lieu dit Poiseau du bois, d'environ trente perches, moitié labourable et moitié prairie, tenue à bail par François Dodeigne.

Tous les dits immeubles sont situés dans la commune de Strée, canton et arrondissement judiciaire de Huy, province de Liège, et ont été saisis, avec leurs appendices et dépendances, par procès-verbal de l'huissier Goujon, en date du trois novembre dix huit cent vingt cinq, à la requête de Henri Frenzt, chaudronnier, demeurant à Huy, sur Nicolas Agnès, fils, cultivateur, demeurant en la dite commune de Strée.

Le lendemain, avant l'enregistrement, deux copies du procès-verbal de saisie ont été remises, l'une à Mr. Thimoleon Lhœux, greffier du juge de paix du canton de Huy, et l'autre à Mr. Joseph Degive, Bourgmestre de la commune de Strée, lesquels ont visé l'original.

Le même jour, quatre novembre dix-huit cent vingt-cinq, le même procès-verbal de saisie a été enregistré à Huy, par Stellingwerff, receveur, et transcrit au dit Huy tant au bureau de la conservation des hypothèques qu'au greffe du tribunal civil.

La première lecture et publication du cahier des charges aura lieu à l'audience du dit tribunal civil séant à Huy, le vingt-six décembre dix-huit cent vingt-cinq, à neuf heures du matin.

Maitre Henri-Antoine-Sacré Bastin, Avoué au même tribunal, demeurant à Huy, rue de Namur, y patentié par la régence, pour 1825, le six Août, article 150, n. 68, occupe pour le saisissant.

S. BASTIN, J. C. et Avoué.

Les trois publications du cahier des charges ayant été faites conformément à la loi, l'adjudication préparatoire des immeubles ci-dessus, à l'exception de l'article cinq, distrait, sous certaines conditions insérées au cahier des charges, aura lieu à l'audience du dit tribunal civil séant à Huy, le sept février dix huit cent vingt-six, à neuf heures du matin, sur la mise à prix de trois cents florins.

S. BASTIN, avoué